

Tél.: 28 13 73 Fax: 28 13 73 211 E-mail: secretariat@betzdorf.lu

Rapport des décisions prises lors de la séance du conseil communal du Vendredi, 8 mai 2020

Tous les membres du conseil communal sont présents, à l'exception du conseiller Patrick Lamhème, qui donne procuration au conseiller Jules Sauer pour voter à sa place.

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des voix, à l'exception des points 6f) et 7).

Séance à huis clos.

A. Démission d'une employée communale qui peut prétendre à pension.

Le conseil communal décide d'accorder à Mme Maggy Zeien, employée communale, démission honorable de ses fonctions avec effet au 31 décembre 2020, afin de faire valoir ses droits à la pension.

Séance publique.

1. Désignation d'un local pour les séances du conseil communal pendant l'état de crise.

En raison de l'état de crise déclaré à cause de la pandémie du COVID-19, la séance du conseil communal a dû être transféré dans un local, dans lequel il est possible de respecter la distance de 2 mètres entre les conseillers. Par conséquent, le conseil communal décide de désigner le Centre Culturel «SYRKUS» à Roodt/Syre comme local de réunion du conseil communal pendant la durée de l'état de crise.

2. COVID-19 - Bilan des mesures prises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Le bourgmestre informe les membres du conseil communal des mesures prises par le collège des bourgmestre et échevins dans le cadre de la lutte contre le COVID-19. Le conseil communal en prend note.

3. COVID-19 - Vote d'un nouveau crédit pour les dépenses dues aux mesures prises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

Le conseil communal décide de créer un nouvel article 3/266/608122/99001 au budget de l'exercice 2020, intitulé «Dépenses dues aux mesures prises dans le cadre de la lutte contre le COVID-19» et d'y voter un crédit au montant de 25.000 €, lequel sera imputé au boni de l'exercice en cours, afin de garantir l'équilibre budgétaire.

4. COVID-19 – Confirmation d'un arrêté du bourgmestre interdisant l'accès aux centres culturels communaux et aux salles mises à disposition des associations locales ou autres dans les bâtiments communaux.

Le conseil communal décide de confirmer l'arrêté du bourgmestre du 13 mars 2020, lequel prévoit, qu'avec effet immédiat et jusqu'à décision contraire, l'accès aux centres culturels communaux et aux salles mises à disposition des associations locales ou autres dans les bâtiments communaux est interdit.

5. Affaires de personnel.

a. Demande introduite par une employée communale relevant du groupe d'indemnité B1, sous-groupe, administratif, en vue de la réduction de stage.

Le conseil communal décide d'accorder une réduction de service provisoire d'une année à une employée communale.

b. Création de 2 postes de salariés à tâche manuelle de la carrière B.

Le conseil communal décide de procéder à la création de 2 postes de salariés à tâche manuelle de la carrière B.

c. Fixation de la rémunération d'un salarié communal à tâche intellectuelle.

Le conseil communal décide de fixer la rémunération d'un salarié à tâche intellectuelle, laquelle comprend une allocation de repas et une allocation de fin d'année.

6. Approbation de devis.

a. Modification des infrastructures de tennis à Roodt/Syre.

Le conseil communal décide d'approuver le devis, établi par le bureau *Coeba Dave Lefèvre et Associés*, concernant la modification des infrastructures de tennis à Roodt/Syre, au montant de 2.251.514,29 €.

b. Aménagement d'une aire de jeu près de l'école préscolaire à Roodt/Syre.

Le conseil communal décide d'approuver le devis, établi par le service technique communal, concernant l'aménagement d'une aire de jeu près de l'école préscolaire à Roodt/Syre, au montant de 50.000 €.

c. Revalorisation du site de l'ancienne école à Betzdorf. Phase 1:

Déconstruction sélective de l'ancienne école à Betzdorf.

Le conseil communal décide d'approuver le devis, établi par le service technique communal, concernant la revalorisation du site de l'ancienne école à Betzdorf - Phase 1 : Déconstruction sélective de l'ancienne école à Betzdorf, au montant de 111.314,95 €.

d. Aménagements efficaces pour garantir le ralentissement et l'apaisement de la circulation en vue de la sécurisation des villages à Olingen.

Le conseil communal décide d'approuver le devis, établi par le service technique communal, concernant les aménagements efficaces pour garantir le ralentissement et l'apaisement de la circulation en vue de la sécurisation des villages à Olingen, au montant de 350.000 €.

e. Réaménagement d'un trottoir dans le cadre du redressement du CR145 à Betzdorf.

Le conseil communal décide d'approuver le devis, établi par le service technique communal, concernant le réaménagement d'un trottoir dans le cadre du redressement du CR145 à Betzdorf, au montant de 50.000 €.

f. Remise en état du trottoir longeant l'Allée des tilleuls, rue de Mensdorf à Roodt/Syre.

Le conseil communal décide, avec 10 voix pour et 1 abstention (Marc Bosseler), d'approuver le devis supplémentaire, établi par le service technique communal, concernant la remise en état du trottoir longeant l'allée des tilleuls, rue de Mensdorf à Roodt/Syre, au montant de 470.000 € et d'inscrire le montant au budget de l'exercice 2020. Afin de garantir l'équilibre budgétaire le montant est déduit du boni de l'exercice en cours.

7. Nomination d'un délégué effectif et d'un délégué suppléant auprès de l'Office Régional du Tourisme – Région Moselle Luxembourgeoise Miselerland.

Le conseil communal décide, avec 7 voix pour et 3 abstentions (Marc Bosseler, Fernande Klares-Goergen, Jean-Pierre Meisch), de procéder à la nomination de M. Jean-François Wirtz en tant que délégué effectif et M. Marc Ries, en tant que délégué suppléant auprès de l'Office Régional du Tourisme – Région Moselle Luxembourgeoise Miselerland.

8. Syndicat SIAS : Approbation des nouveaux statuts – Délibération concordante des communes membres.

Le conseil communal décide d'adhérer au syndicat SIAS, de participer à l'article 2, point D) des statuts du syndicat et d'approuver, par conséquent, les statuts du syndicat SIAS.

9. Approbation des avenants 2020 à la convention tripartite 2018 concernant les services d'éducation et d'accueil pour enfants.

Le conseil communal décide d'approuver les avenants n° 2 de 2020 à la convention tripartite 2018, enfants non scolarisés 75% Bëschcrèche, enfants non scolarisés 100% et enfants scolarisés 75%, signés le 19 décembre 2019 entre M. le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'organisme gestionnaire Caritas Jeunes et Familles asbl et le collège des bourgmestre et échevins.

10. Approbation de la convention 2020 de l'Office Social CENTREST.

Le conseil communal décide d'approuver la convention 2020 «Office Social du Centrest».

11. Approbation de la convention 2020, concernant les services pour jeunes à Roodt/Syre, gérés par l'association «Jugendhaus Gemeng Betzder asbl».

Le conseil communal décide d'approuver la convention, signée le 20 mars 2020 entre le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Betzdorf et l'organisme gestionnaire «Jugendhaus Gemeng Betzder asbl», concernant le service de rencontre, d'information et d'animation pour Jeunes à Roodt/Syre.

12. Approbation d'un contrat de bail à ferme, concernant un terrain sis au lieu-dit «Niederbant» à Mensdorf.

Le conseil communal décide d'approuver le contrat de bail à ferme, signé le 6 mars 2020 avec le collège des bourgmestre et échevins.

13. Déclaration d'intention relative à l'achat de certains terrains.

Le conseil communal déclare avoir acquis des parcelles dans le but de la protection de la nature en vue d'améliorer la cohérence des zones écologiques.

14. Subsides extraordinaires aux associations locales.

Le conseil communal décide d'attribuer, pour l'année 2019, un subside extraordinaire au montant de 51.152,87 € aux associations locales, subside qui se compose de la manière suivante:

Association	Montant alloué
Chorale mixte Ste Cécile Mensdorf	1.351,00€
FC Syra Mensdorf	19.079,38€
Tennis Club Roodt/Syre	11.054,40 €
DT Syra Ouljen	1.605,68 €
DT Rued-Sir	12.968,37 €
Fanfare Mensdorf	5.094,04 €
Total	51.152,87 €

15. Subsides extraordinaires.

Le conseil communal décide d'accorder un subside extraordinaire au montant de

- 100 € au Maacher Lycée Grevenmacher, ceci dans le cadre de la manifestation «50 Joer Maacher Lycée».
- 2.392,95 € à l'association locale DT Rued-Sir, ceci dans le cadre de la participation de son équipe dames à l'événement sportif «ETTU Cup Dames 2019/2020».

16. Modification du règlement de circulation.

Le conseil communal décide de modifier le règlement de circulation communal en vue de la mise en place d'une zone à 30 km/h dans la rue de Roodt-sur-Syre à Mensdorf, dans la rue du Bois à Roodt-sur-Syre et dans la rue de Mensdorf à Roodt-sur-Syre.

17. Confirmation d'un règlement d'urgence de circulation.

Le conseil communal décide de confirmer le règlement d'urgence de circulation édicté par le collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 21 février 2020 (n° 34-2020), concernant les travaux de renouvellement des réseaux dans la rue de la Gare et la rue Gaesselchen à Betzdorf.